

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 26 septembre 2017

**CO 114 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Odile SIMON à Clément FORET, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 74  
Votants : 84

Etaient Excusés : Jean-Baptiste BAUD, Hélène BAUD, Antoine MARCELIN, Marie-Christine CHAUVIN, Christian COLIN, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Pierre MIDOL, Gérard BOUDIER, Sylvain BENETRUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice VILLALONGA

Convocation faite le : 18 septembre 2017

**Objet : Validation du recrutement d'un contrat aidé pour le restaurant communautaire.**

VU la note de synthèse n°14/26.09.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, portant sur la validation du recrutement d'un agent en contrat aidé pour le restaurant communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur François PERRIN, Vice-Président en charge du restaurant scolaire d'Arbois ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 14 septembre 2017 ;

CONSIDERANT que le restaurant communautaire situé à Arbois fournit 450 à 470 repas par jour, soit délivrés sur place pour les enfants des écoles et des collèges, soit livrés pour la crèche, les élèves de maternelle (local des Fougères), les écoliers de Vadans. Le restaurant accueille aussi quelques personnes extérieures, principalement des seniors ;

VU la vacance d'un poste pour la période de septembre 2017 à juin 2018 et les réflexions en cours sur l'évolution du restaurant ;

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 septembre 2017  
CO 114 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Validation du recrutement d'un contrat aidé pour le restaurant communautaire.**

VU le projet de convention de contrat aidé ;

VU l'accord du Département obtenu le 9 août 2017 pour le recrutement en contrat aidé d'une personne bénéficiaire du RSA qui place le Conseil Départemental en qualité de signataire de la convention de contrat aidé aux cotés de la Communauté de Communes et du salarié ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE le recrutement d'un agent polyvalent de restauration en contrat aidé pour le restaurant communautaire ;

2 / AUTORISE le Président à signer la convention de contrat aidé ;

3/PREND acte que les crédits ouverts au BP2017 permettent de financer le poste.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

